



54



54^e rallye national

LA CHÂTAIGNE

22-23 août 2025

AUTUN



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

LIGUE RÉGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Visa FFSA

ASA Morvan
1 rue des Pierres
71400 AUTUN
contact@asamorvan.com

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 45
du 12/05/25

Visa Ligue BFC

Les vendredi 22 et samedi 23 AOÛT 2025

54^e RALLYE NATIONAL D'AUTUN SUD-MORVAN COEFFICIENT 4 et PEA

RÈGLEMENT PARTICULIER

I. PROGRAMME DU RALLYE ET HORAIRES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2025

- Parution du règlement : 18 juin 2025
- Clôture des engagements : 11 août 2025 à minuit
- Publication de la liste des engagés sur le site de l'ASA Morvan <http://asamorvan.com> 18 août 2025
- Distribution du carnet d'itinéraire, vérifications administratives, **PRÉ-VÉRIFICATIONS**
Retrait des documents Les 16 et 17 août 2025 de 07h00 à 17h00
Le 21 août 2025 de 07h00 à 17h00
Le 22 août 2025 de 7h à 12h00
- Reconnaissances autorisées Les 16, 17, 21 et 22 août 2025 de 08h00 à 19h00

Jeudi 21 août 2025

- Vérifications techniques des voitures : 18h30 à 20h30 (MO) et (VHC)
Les voitures contrôlées restent sur le Parc d'Assistance qui sera sous surveillance

Vendredi 22 août 2025

- Spéciale d'Essai "Shakedown" : 10h00 à 13h00
- Vérifications administratives complémentaires au CH d'entrée des vérifications techniques-
Présentation obligatoire des originaux : Permis et licences du Pilote et du Copilote
- Vérifications techniques des voitures : 9h00 à 14h30 (VHC) 15h00 (MO) jusqu'à 19h (VHRS)
- 1^{ère} Réunion des Commissaires Sportifs : 14h00
- Mise en parc fermé de Départ. A partir de 9h15
- Réunion des Ouvriers et Officiels sur le terrain : 10h30 au PC
- Publication des heures et ordres de départ de la 1^{ère} étape : 14h45 (VHC) 15h15 (MO)
- Réunion des Chronométrateurs : 11h00 au PC
- Briefing des pilotes : Remis lors des vérifications administratives
- Briefing des commissaires : Remis lors de l'accueil
- Départ du rallye (première voiture VHC) 15h00
- Départ de la première du voiture rallye national 15mn après la dernière VHC
- Arrivée du rallye (première VHC) **18h04**
- Publication des heures de départ de la deuxième étape dans l'ordre du classement (hors pénalités) de la première étape 22h00

Samedi 23 août 2025

- Départ du rallye (première voiture VHC) 07h00
- Départ de la première du voiture rallye national 15mn après la dernière VHC
- Arrivée du rallye (première VHC) **20h46**
- Publication des résultats provisoires 30' après l'arrivée du dernier concurrent
- Publication des résultats définitifs 30' après l'affichage des résultats provisoires et validation par le collège des commissaires sportifs
- Remise des prix : Sur le podium 30' après l'affichage des classements officiels définitifs
- **Vérification finale** **A 20h50**

Lieu : Parc des expositions de L'Eduen
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les coupes et trophées seront distribués, les chèques seront envoyés la semaine suivant le rallye
Tableaux Officiels d’Affichage

II. ORGANISATION

ARTICLE 1 : ORGANISATION

DÉFINITION

L’Association Sportive Automobile Morvan organise les 22 et 23 août 2025, en qualité d’organisateur administratif et technique, le :

54^e Rallye National d’Autun Sud-Morvan

Le présent règlement a reçu de la F.F.S.A. le permis d’organisation n° **390** du ~~15/05/2025~~
ainsi que du Comité Bourgogne Franche-Comté n° : **45** du ~~12/05/2025~~

Les organisateurs s’engagent à respecter l’ensemble de la réglementation applicable à l’événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

COMITÉ D’HONNEUR

M. Jean-Baptiste CONSTANT : Sous-Préfet de l’arrondissement d’Autun
M. Vincent CHAUVET : Maire de la ville d’Autun
M. Éric MARCHAND : 2e adjoint chargé du Sport et de la Jeunesse
M. Rémi FULGINI : Directeur du Services des Sports et Loisirs
M. Pierre GOSSELIN : Président de la Fédération Française du Sport Automobile
M. Olivier BONNETAIN : Président de la Ligue Bourgogne Franche-Comté du Sport Automobile
Mmes/MM. les Conseillers Régionaux et Départementaux
MM. les Directeurs du Service des Routes et des Infrastructures des Départements 21, 58 et 71
Mmes/MM. l’équipe des Services Sportifs et Techniques de la Ville d’Autun
MM. les Commandants des S.D.I.S des Départements 21, 58 et 71

PERMANENCE DU RALLYE

De l’ouverture des engagements jusqu’au 16/08/2025 :
ASA MORVAN
1 rue des Pierres 71400 AUTUN
TEL : 06 58 83 57 47 ou 06 03 07 77 45 ou 06 82 24 18 31
FAX : 03 85 52 19 60

A partir du 21/08/2025 à 07h :
Parc des expositions de l’Eduen
71400 AUTUN

COMITÉ D’ORGANISATION

Président :	Raphaël DIARD
Président du Comité d’Organisation :	Jean-Christophe CHAFFIOTTE
Président d’Honneur :	Gérard PLISSON
Président d’Honneur :	Jean-Pierre LEMAITRE
Président d’Honneur :	Jean-Pierre LEGRAND
Trésorier :	Daniel JONDET
Secrétaire :	Leslie BRUNEAU
Responsable Sécurité :	Daniel JONDET
Responsables Commissaires :	Laura ALEXANDRE – Sophie Bié

Responsable Officiels :	Gérard PLISSON
Responsable Chronos :	Sébastien GODFRIN
Responsable Relation avec les Maires :	Pascal GAUDIAU
Responsable du Parcours :	Joël THIÉRY
Responsable Road-Book	Philippe NECTOUX
Responsable Relation VHRS	Sophie Bié
Resp Implantation & Matériel	Romain LAVALADE
Responsable Commissaire :	Sylvain REBOURG
Responsable Implantation ES 1 :	David PERRAUDIN
Responsable Implantation ES 2 :	Nathan CHIFFLOT
Responsable Implantation ES 3 :	Alexis GIROUD
Responsable Implantation ES "Test" :	Christian RIZET
Responsable Hébergements :	Laura ALEXANDRE
Responsables la Presse/Média :	Jean MONTCHARMONT

1.1 OFFICIELS :

Directeur de Course	Pascal BATTE	28230
Directeur de Course Adjoint et R2	Gérard PLISSON	12983
Directeur de Course VHC	Jannick DAUBIGNE	6560
Directeur de Course VHRS - VMRS	Serge FREVILLE	27121
Observateur	Jean-Claude LEFORESTIER	1756
Conducteur observateur	Sébastien GODFRIN	19224
Classements VHRS - VMRS	Bernard VIALAR	137593
Resp Classements Moderne et VHC	David et Michèle GUIBLAIN	134494
Adjoint au Directeur de Course ES1	Sylvie ZYCH	3416
Adjoint au Directeur de Course ES2	Christian HAMON	29685
Adjoint au Directeur de Course ES3	Valérie DIEBOLT	12431
Président de collège Moderne	Bernard DEMEUZOIS	1985
Membre du collège Moderne	Régis DUFRESNE	12484
Membre du collège Moderne	Fabien ZYCH	4626
Président de collège VHC	Georges LEMMENS	46609
Membre du collège VHC	Stéphanie PONTONNIER	2628
Membre et Secrétaire du collège VHC	Josiane CHARLEUX	9434
DC Shakedown	Eric TEMMERMAN	26388
Adjoint Shakedown	Joelle POTHEAU	24887
DC ES 1 - 2 - 5 - 8 (11,3 km)	Alain ANGELMANN	214977
Adjoint DC ES 1 - 2 - 5 - 8	Christophe BOURGES	13672
DC ES 3 - 6 - 9 (17,3 km)	Stéphane VINCENT-GENOD	24887
Adjoint au DC ES 3 - 6 - 9	Nathalie VINCENT-GENOD	210885
DC inter ES 3 - 6 - 9	Jean-Luc Torliguian Anne Georges	243435 / 243441
DC ES 4 - 7 - 10 (9,7 km)	Eric TEMMERMAN	26388
Adjoint au DC ES 4 - 7 - 10	Joëlle POTHEAU	115791
DC Tricolore	Jean-Paul BROSSARD	4763
Conducteur Tricolore	Lydie BROSSARD	170112
DC Damier	Françoise FREVILLE	11134
DC Parc fermé	Hubert BENOIT	3617
DC Assistance	André GUIBLAIN	7081
DC Parc Regroupement - Repositionnement	Marc PENIDE	8237
DC Vérifs pubs + Parc dédicaces	Marie-Laure ALAIN	228679
DC 00A	Aurélien JORDAN	41668
Conducteur 00A	Jean-Marc GROSSMANN	90718
DC voiture 000A	Pascal NOMBLOT	182228
CCRAC Responsable	Nicole GUIBLAIN	7079
CCRAC	Marie-Laure COUVREUR	298302
CCRAC Resp VHC - VHRS - VMRS	Jocelyne ANGELMANN	233639
CCRAC VHC - VHRS - VMRS	Anne CARDINAL	199648

Accueil des officiels	Marie-Claire PLISSON	
Médecin coordinateur	Docteur Didier SAVAJOLS	247259
Responsable Commissaires Techniques Moderne et R2	Laurent QUERRY	212893
CT (shakedown)	Loïc BILLARD	251873
Commissaire Technique (shakedown)	Michel PETETIN	217737
Commissaire Technique Moderne	Martial LOBROT	114567
Commissaire Technique Moderne	Thierry DUPECHER	3564
Commissaire Technique Moderne	Christian ALLOIN	13706
Responsable Commissaires Techniques CHF VHC (shakedown)	Bernard POTTIER	5010
Commissaire Technique VHC	Christophe GIMENO	40651
Commissaire Tech VHRS (Shakedown)	Jean Paul LEGRAND	3935
Juge de fait	Patrick LAPALUS	28879
Juge de fait	Christine LAPALUS	180577
Speaker	Claude DUCOUDRAY	

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement, ainsi que dans les éventuels additifs, sont juges de faits.

1.2 ÉLIGIBILITÉ

Le 54^e rallye Autun Sud-Morvan rallye compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes coefficient 4
- Le Challenge de la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté
- Le Challenge Commissaires Bourgogne Franche-Comté

1.3 VÉRIFICATIONS

Des pré-vérifications administratives seront effectuées les jours de reconnaissances, à la remise du road-book, au siège de l'ASA Morvan, 1 rue des Pierres à AUTUN 71400.

L'équipage devra présenter les originaux et fournir les photocopies des documents suivants :

- Permis de conduire pilote et copilote
- Licences pilote et copilote
- Première page de la fiche d'homologation de la voiture.
- Première page du passeport technique.
- Carte grise du véhicule de reconnaissance.

A l'issue de ces pré-vérifications, et une fois les droits d'engagement acquittés, il sera remis :

Le road-book, les plaques rallye, les panneaux de portière, l'ensemble des autocollants, le n° de reconnaissance, le sticker d'accès au shakedown pour les inscrits, l'heure de convocation.

Les voitures devront être présentées le jour du rallye entièrement stickées.

Les vérifications administratives complémentaires et techniques auront lieu le vendredi 22 août 2025 de 9h00 à 15h00 (VHC-Moderne), et jusqu'à 19h00 (VHRS-VMRS) au Parc des Expositions de l'Eduen (voir plans sur le site).

A cette occasion, les équipages devront à nouveau présenter les originaux suivants :

- Permis pilote et copilote
- Licences pilote et copilote

Les horaires de convocations seront communiqués sur le site internet de l'ASA Morvan (<http://asamorvan.com>)

Le respect des horaires est impératif sous peine des pénalités prévues dans l'article 1.3.1 du règlement standard des rallyes.

Les vérifications finales auront lieu au parc des expos l'Eduen à Autun.
Taux horaire de la main d'œuvre 60€ TTC/heure.

Conformément à la réglementation générale l'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auront pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye
- 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

ARTICLE 2 : ASSURANCE

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 : CONCURRENTS et PILOTES

3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTION

3.1.5 Les pilotes devront envoyer un bulletin d'engagement dûment complété, accompagné du règlement des droits d'engagement, avant le 11 août 2025 à minuit au plus tard (cachet de La Poste faisant foi).

La liste des concurrents régulièrement engagés sera publiée sur le site internet de l'ASA Morvan au fur et à mesure des réceptions ou au plus tard le 18 août 2025. Cette liste sera accompagnée des horaires de convocations aux vérifications techniques et administratives.

3.1.10 Le nombre d'engagés est limité à 230 voitures (National + VHC + VHRS + VMRS)

3.1.11 Les droits d'engagement sont fixés à :

- | | |
|---|--|
| - Avec la publicité des organisateurs | : 545 € + 50€ tracking VDS Racing |
| - Pour les équipages licenciés ASA Morvan | : 495 € + 50€ tracking VDS Racing (Equipage avec 1 licencié ASA Morvan) |
| | : 475 € + 50€ tracking VDS Racing (Equipage avec 2 licenciés ASA Morvan) |
| - Sans la publicité des organisateurs | : 1 200€ |

Chèque ou Virement libellé à l'ordre de : ASA Morvan

Dans les droits d'engagement sont inclus :

La participation au Challenge Commissaires de la Ligue Bourgogne Franche Comté

IMPORTANT : Pour le tracking : (Prévoir un chèque/liquide de caution de 300 € à l'ordre de VDS Racing)

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2 ORDRES DE DÉPART

Conforme règlement standard FFSA

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant : pilotes prioritaires (FIA et FFSA), pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

Pour la 2ème étape, l'ordre de départ sera donné dans l'ordre du classement (hors pénalités) de la première étape. Les concurrents acceptés en « nouveau départ » seront repositionnés par le collègue des commissaires sportifs.

ARTICLE 4 : VOITURES et ÉQUIPEMENTS

4.3 ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, l'assistance se fera exclusivement dans le parc d'assistance prévu à cet effet et situé à Autun au Parc des Expos l'Eduen. Un seul véhicule d'assistance par concurrent est autorisé dans les parcs.

Le véhicule d'assistance sera identifié par un autocollant obligatoirement collé et visible.

La surface par concurrent est calculée pour 50m² par voiture ou 90m² pour 2 voitures.

Une surface supplémentaire sera autorisée moyennant le paiement d'une somme de 8€ HT du m².

Toute opération promotionnelle ou de communication autre que celle prévue par l'organisation est interdite dans les parcs du Rallye d'Autun Sud-Morvan.

Dans les parcs d'assistance il est obligatoire :

De tenir à proximité de la voiture de course un extincteur pour foyer A, B ou C d'une capacité minimale de 5 kg.

De disposer, sous la voiture de course, une bâche plastifiée étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur du véhicule d'assistance.

De prendre en charge l'enlèvement de tous les déchets au départ du parc.

Des contrôles seront effectués et des pénalités seront appliquées en cas de manquement à ces règles.

Il est formellement interdit de planter des sardines ou autres piquets dans les sols en asphalte des différents parcs.

Parc Dédicaces de Moux en Morvan :

Un parc de dédicaces sera prévu à Moux en Morvan (comme précisé dans le carnet d'itinéraire).

ARTICLE 5 : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1 : Identification des Voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

5.1.8 : Vitres

Conforme au règlement standard FFSA – Annexe 2 : Équipements de sécurité.

5.2P Publicité : Additif à venir

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative ainsi que leur emplacement seront communiquées par l'organisateur au plus tard pendant les vérifications administratives. Elles feront l'objet d'un additif au présent règlement.

La pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye ou à proximité immédiate (visible par les spectateurs), l'organisation d'opérations de relations publiques, de réception et en général l'utilisation à des fins publicitaires ou de promotion du nom, des images ou photos du Rallye d'Autun sont formellement interdites sans autorisation de l'organisateur.

De même, la prise de vue vidéo ou film hors cadre privé et familial ainsi que la commercialisation de toute image sous quelque forme que ce soit est interdite sans l'accord de l'organisateur.

Des poursuites judiciaires pourront être engagées contre les contrevenants.

ARTICLE 6 : SITES et INFRASTRUCTURES

IMPORTANT : Les Voitures de Courses seront OBLIGATOIREMENT déchargées dans le Parc à Remorques, situé dans le champ à côté du parc des expositions de l'Eduen et en face de la Gendarmerie d'Autun

6.1 Description :

Départ et Arrivée du rallye : Parc des Expositions de l'Eduen, route de Chalon, 71400 Autun.
Le 54^e Rallye d'Autun Sud-Morvan 2025 représente un parcours total de **326,2 Km**.

Il est organisé en 2 étapes :

- 1^{ère} étape le vendredi 22 août 2025 de 1 section (1 ES de reclassement)**
- 2^{ème} étape le samedi 23 août 2025 de 3 sections (3 ES)**

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de **126,2 Km**.

Les épreuves spéciales sont :

Vendredi 22 août 2025

- ES 1 : "RACING LUBES" - 11,3 Km

Samedi 23 août 2025

- ES 2-5-8 : "RACING LUBES" - 11,3 Km
- ES 3-6-9 : "Dépann2000" - 17,3 Km
- ES 4-7-10 : "ORECA Store" - 9,7 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire » du Road Book et sur le site internet de l'Asa Morvan
<http://asamorvan.com>

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA.

IMPORTANT : Nous demandons aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées et de préserver ainsi l'avenir des rallyes.

Pendant les reconnaissances des panneaux seront placés sur les épreuves spéciales, panneaux qu'il conviendra de respecter, ainsi que les contrôles de passage : **3 passages par ES maximum**

6.2.6 Les reconnaissances ne sont autorisées qu'aux dates et horaires suivants ;

**Samedi 16 août 2025 (8h à 19h00)
Dimanche 17 août 2025 (8h à 19h00)
Jeudi 21 août 2025 (8h à 19h00)
Vendredi 22 août 2025 (8h à 13h00)**

A la prise du road book, prévoir la remise de la fiche speaker complétée

Distribution du carnet d'itinéraire, vérifications administratives, retrait des documents :

Samedi 16 août 2025	07h00-17h00 : ASA Morvan 1 rue des Pierres à Autun
Dimanche 17 août 2025	07h00-17h00 : ASA Morvan 1 rue des Pierres à Autun
Jeudi 21 août 2025	07h00-17h00 : ASA Morvan 1 rue des Pierres à Autun
Vendredi 22 août 2025	07h00-12h00 : ASA Morvan 1 rue des Pierres à Autun

ARTICLE 7 : DEROULEMENT du RALLYE

7.3.17. Nouveau départ après abandon

Conforme au règlement standard FFSA

7.5.18.1. Signes distinctifs des commissaires et officiels

Chasubles conformes aux RTS.

7.5.20 Séance d'essais "shakedown" – Cury (4 Kms)

Une séance d'essais sera organisée le vendredi 22 août de 10h00 à 13h00.

Le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book.

Elle est réservée aux concurrents régulièrement engagés qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de **100 €**.

Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de la voiture. Le copilote peut être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas, ses coordonnées devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.

LES VOITURES DEVRONT SE PRÉSENTER AVEC LE STICKAGE DU RALLYE.

L'équipage devra être en conditions de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Au départ de la séance d'essai un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et équipages.

A compter du 18/06/2025, tout essai privé est INTERDIT, même avec accords particuliers, sur les routes du département de la Côte d'Or (21), Saône-Loire (71) et de la Nièvre (58).

ARTICLE 8 : RECLAMATIONS-APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9 : CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10 : PRIX et COUPES

10.1 Remise des prix

Tous les équipages classés ayant droit à un prix et présents à la remise des prix, seront récompensés par des coupes ou des trophées.

Le chèque de remise des prix correspondant au résultat de l'équipage sera envoyé par la poste la semaine suivant le rallye.

Remise des prix : 30' après l'affichage officiel définitif du classement par le collège des commissaires sportifs, sur le podium du Parc des Expos l'Eduen.

Dotation :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
<u>Scratch</u> :	550€	400€	200€	100€
<u>Groupe</u> :	300€ (si - de 4 = la moitié)	200€ (si + de 6)	100€ (si + de 10)	50€ (si + de 15)
<u>Classe</u>	535€ (si - de 4 = la moitié)	200€ (de 4 à 6)	150€ (de 7 à 12)	50€ (si + de 12)

1^{ère} Equipage Féminin 400€ (200€ si – de 4) + 1 coupe (pilote et copilote)

Challenge « Handisportauto » (Equipe ayant 1 pilote licencié RCCRES et/ou ICCRES) 1^{er} Equipage au classement général : 150€ 2^{ème} 100€

La remise des prix se déroulera sur le podium au Parc des Expos l'Eduen (Autun)

Il est prévu trois récompenses pour les commissaires

Les primes scratch, groupe et classe, ainsi que les coupes sont cumulables

TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES : PLUS DE 17 000€

Nota : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur le site internet de l'ASA Morvan la semaine suivante au maximum : <https://asamorvan.com>

ANNEXE 1 : ITINÉRAIRE – HORAIRES



54e Rallye d'Autun "La Châtaigne"
TIMING INITIAL ETAPE 1
Vendredi 22 Août 2025



Poste	N° Station	Horaires modifiables	Temps impart	Km Partiel	Km Total	Moyenne Km/h	Est dernier VHC et 1er encadrement MO: 0:02														Voiture Balai			
							1:15	1:00	0:50	0:45	0:35	0:30	0:28	0:25	0:20	0:15	0:10	0:02	0:20	0:15		0:10	0:00	
		Désignation					Voiture Tricolore	Voiture Autorités	1ère PROMO	Dernière PROMO	Voiture OBS	Voitures INFO SONO	Voiture OOOB	Voiture OOOA	Voiture OOB	Voiture OC	Voiture OB	Premier VHC	Dernier VHC	Voiture Orga B	Voiture OOA	Voiture OA	Premier Moderne	
CH0	1	Sortie parc fermé					13:45	14:00	14:10	14:15	14:25	14:30	14:32	14:35	14:40	14:45	14:50	15:00	15:49	15:51	15:56	16:01	16:11	18:11
CH0A	1	Entrée assistance	0:08	1,20	1,20	9,00	13:53	14:08	14:18	14:23	14:33	14:38	14:40	14:43	14:48	14:53	14:58	15:08	15:57	15:59	16:04	16:09	16:19	18:19
CH0B	1	Sortie parc d'assistance Autun	0:18				14:11	14:26	14:36	14:41	14:51	14:56	14:58	15:01	15:06	15:11	15:16	15:26	16:15	16:17	16:22	16:27	16:37	18:07
CH1	1	Barnay	0:30	17,13	18,33	34,26	14:41	14:56	15:06	15:11	15:21	15:26	15:28	15:31	15:36	15:41	15:46	15:56	16:45	16:47	16:52	16:57	17:07	19:07
DES1	1	Barnay -Lucenay	0:03	0,20	18,53	4,00	14:44	14:59	15:09	15:14	15:24	15:29	15:31	15:34	15:39	15:44	15:49	15:59	16:48	16:50	16:55	17:00	17:10	19:10
AES1	1	LONGUEUR : 11,36 km																15:59					17:10	
CH1A	1	Entrée parc dédiées - Lucenay	0:20	13,60	32,13	40,80	15:04	15:19	15:29	15:34	15:44	15:49	15:51	15:54	15:59	16:04	16:09	16:19	17:08	17:10	17:15	17:20	17:30	19:30
CH1B	1	Sortie parc dédiées - Lucenay	0:20				15:24	15:39	15:49	15:54	16:04	16:09	16:11	16:14	16:19	16:24	16:29	16:39	17:28	17:30	17:35	17:40	17:50	19:50
CH1C	1	Entrée d'assistance Autun	0:30	17,80	49,93	35,60	15:54	16:09	16:19	16:24	16:34	16:39	16:41	16:44	16:49	16:54	16:59	17:09	17:58	18:00	18:05	18:10	18:20	20:20
CH1D	1	Sortie d'assistance	0:45				16:39	16:54	17:04	17:09	17:19	17:24	17:26	17:29	17:34	17:39	17:44	17:54	18:43	18:45	18:50	18:55	19:05	21:05
CH1E	1	Entrée Parc Fermé	0:10	3,90	53,83	23,40	16:49	17:04	17:14	17:19	17:29	17:34	17:36	17:39	17:44	17:49	17:54	18:04	18:53	18:55	19:00	19:05	19:15	21:15
DUREE TOTALE DE L'ETAPE							3:04															Dernier VHC : 18:53	Dernier Moderne 21:14	

Nb VHC / VHRS	50	50
Nb Moderne	120	
1ère VHC à :	7:00	
1ère MO à :	8:11	



54e Rallye d'Autun "La Châtaigne"
TIMING INITIAL ETAPE 2
Samedi 23 Août 2025



Poste	N° Station	Horaires modifiables	Temps impart	Km Partiel	Km Total	Moyenne Km/h	1er VHC et 1er encadrement MO: 0:02														Voiture Balai					
							1:15	1:00	0:50	0:45	0:35	0:30	0:20	0:15	0:10	0:02	0:20	0:15	0:10	0:01		0:05	0:05	Dernier	Voiture	
		Désignation					Voiture Tricolore	Voiture Autorités	1ère PROMO	Dernière PROMO	Voiture OBS	Voitures INFO SONO	Voiture OOOB	Voiture OOOA	Voiture OOB	Voiture OC	Voiture OB	Premier VHC	Dernier VHC	Voiture Orga B	Voiture OOA	Voiture OA	Premier Moderne	Dernier	Voiture	
CH1D	2	Sortie parc fermé					5:45	6:00	6:10	6:15	6:25	6:30	6:40	6:45	6:50	7:00	7:49	7:51	7:56	8:01	8:11	10:11	10:16	10:21	11:01	11:02
CH1E	2	Entrée assistance	0:08	1,20	1,20	9,00	5:53	6:08	6:18	6:23	6:33	6:38	6:48	6:53	6:58	7:08	7:57	7:59	8:04	8:09	8:19	10:19	10:24	10:29	11:09	11:10
CH1F	2	Sortie parc d'assistance Autun	0:18				6:11	6:26	6:36	6:41	6:51	6:56	7:06	7:11	7:16	7:26	8:15	8:17	8:22	8:27	8:37	10:37	10:42	10:47	11:27	11:28
CH2	2	Barnay	0:30	17,13	18,33	34,26	6:41	6:56	7:06	7:11	7:21	7:26	7:36	7:41	7:46	7:56	8:45	8:47	8:52	8:57	9:07	11:07	11:12	11:17	11:57	11:58
DES2	2	Barnay -Lucenay	0:03	0,20	18,53	4,00	6:44	6:59	7:09	7:14	7:24	7:29	7:39	7:44	7:49	7:59	8:48	8:50	8:55	9:00	9:10	11:10	11:15	11:20	12:00	12:01
AES2	2	LONGUEUR : 11,36 km																7:59						9:10		
CH3	2	Chissey	0:25	18,28	36,81	43,87	7:09	7:24	7:34	7:39	7:49	7:54	8:04	8:09	8:14	8:24	9:13	9:15	9:20	9:25	9:35	11:35	11:40	11:45	12:25	12:26
DES3	2	Chissey -Ménétreuil -Moux	0:03	0,20	37,01	4,00	7:12	7:27	7:37	7:42	7:52	7:57	8:07	8:12	8:17	8:27	9:16	9:18	9:23	9:28	9:38	11:38	11:43	11:48	12:28	12:29
AES3	2	LONGUEUR : 17,3 km																8:27						9:38		
CH3A	2	Entrée parc dédiées - Moux	0:25	17,80	54,81	42,72	7:37	7:52	8:02	8:07	8:17	8:22	8:32	8:37	8:42	8:52	9:41	9:43	9:48	9:53	10:03	12:03	12:08	12:13	12:53	12:54
CH3B	2	Sortie parc dédiées - Moux	0:20				7:57	8:12	8:22	8:27	8:37	8:42	8:52	8:57	9:02	9:12	10:01	10:03	10:08	10:13	10:23	12:23	12:28	12:33	13:13	13:14
CH4	2	Sommant	0:35	19,50	74,31	33,43	8:32	8:47	8:57	9:02	9:12	9:17	9:27	9:32	9:37	9:47	10:36	10:38	10:43	10:48	10:58	12:58	13:03	13:08	13:48	13:49
DES4	2	Sommant-Tavernay	0:03	0,20	74,51	4,00	8:35	8:50	9:00	9:05	9:15	9:20	9:30	9:35	9:40	9:50	10:39	10:41	10:46	10:51	11:01	13:01	13:06	13:11	13:51	13:52
AES4	2	LONGUEUR : 19,0 km																9:50						11:01		
CH4A	2	Entrée regroupement Autun	0:25	16,70	91,21	40,08	9:00	9:15	9:25	9:30	9:40	9:45	9:55	10:00	10:05	10:15	11:04	11:06	11:11	11:16	11:26	13:26	13:31	13:36	14:16	14:17
CH4B	2	Sortie regroupement	1:00				10:00	10:15	10:25	10:30	10:40	10:45	10:55	11:00	11:05	11:15	12:04	12:06	12:11	12:16	12:26	14:26	14:31	14:36	15:16	15:17
CH4C	2	Entrée d'assistance Autun	0:14	2,40	93,81	10,29	10:14	10:29	10:39	10:44	10:54	10:59	11:09	11:14	11:19	11:29	12:18	12:20	12:25	12:30	12:40	14:40	14:45	14:50	15:30	15:31
CH4D	2	Sortie d'assistance	0:55				11:09	11:24	11:34	11:39	11:49	11:54	12:04	12:09	12:14	12:24	13:13	13:15	13:20	13:25	13:35	15:35	15:40	15:45	16:25	16:26
CH5	2	Barnay	0:30	17,13	110,74	34,26	11:39	11:54	12:04	12:09	12:19	12:24	12:34	12:39	12:44	12:54	13:43	13:45	13:50	13:55	14:05	16:05	16:10	16:15	16:55	16:56
DES5	2	Barnay -Lucenay	0:03	0,20	110,94	4,00	11:42	11:57	12:07	12:12	12:22	12:27	12:37	12:42	12:47	12:57	13:46	13:48	13:53	13:58	14:08	16:08	16:13	16:18	16:58	16:59
AES5	2	LONGUEUR : 11,36 km																12:57						14:08		
CH6	2	Chissey	0:25	18,28	129,22	43,87	12:07	12:22	12:32	12:37	12:47	12:52	13:02	13:07	13:12	13:22	14:11	14:13	14:18	14:23	14:33	16:33	16:38	16:43	17:23	17:24
DES6	2	Chissey -Ménétreuil -Moux	0:03	0,20	129,42	4,00	12:10	12:25	12:35	12:40	12:50	12:55	13:05	13:10	13:15	13:25	14:14	14:16	14:21	14:26	14:36	16:36	16:41	16:46	17:26	17:27
AES6	2	LONGUEUR : 17,3 km																13:25						14:36		
CH6A	2	Entrée parc dédiées - Moux	0:25	17,80	147,22	42,72	12:35	12:50	13:00	13:05	13:15	13:20	13:30	13:35	13:40	13:50	14:39	14:41	14:46	14:51	15:01	17:01	17:06	17:11	17:51	17:52
CH6B	2	Sortie parc dédiées - Moux	0:20				12:55	13:10	13:20	13:25	13:35	13:40	13:50	13:55	14:00	14:10	14:59	15:01	15:06	15:11	15:21	17:21	17:26	17:31	18:11	18:12
CH7	2	Sommant	0:35	19,50	166,72	33,43	13:30	13:45	13:55	14:00	14:10	14:15	14:25	14:30	14:35	14:45	15:34	15:36	15:41	15:46	15:56	17:56	18:01	18:06	18:46	18:47
DES7	2	Sommant-Tavernay	0:03	0,20	166,92	4,00	13:33	13:48	13:58	14:03	14:13	14:18	14:28	14:33	14:38	14:48	15:37	15:39	15:44	15:49	15:59	17:59	18:04	18:09	18:49	18:50
AES7	2	LONGUEUR : 19,0 km																14:48						15:59		
CH7A	2	Entrée regroupement Autun	0:25	15,00	181,92	36,00	13:58	14:13	14:23	14:28	14:38	14:43	14:53	14:58												

ANNEXE 2 : ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ



LEGENDE	
X	Obligatoire
REC	Recommandé pour l'année en cours
RP	Se reporter à la réglementation particulière du groupe

INFORMATIONS
Il est conseillé de se reporter aux articles associés à chaque catégorie. Vous trouverez l'ensemble des informations sur le site de la FFSA.

Récapitulatif 2024 des équipements de sécurité Rallye	INTERNATIONAL	NATIONAL - REGIONAL (Annexe J - FFSA - 2024)						
	TOUS GROUPES	N / FN	A / FA	R1 / R2 / R3	F2000	R5/Rallye 2	GT de série	GT Plus Rallye
Armature de Sécurité	ANNEXE J FIA	X Annexe J Art. 253.8		X Homologuée en VO	X Règl. Tech. F2000 Art.9.15	X Homologuée en VO/VR5	X Annexe J Art. 253.8	X Règl. Tech. GT+ Rallye Art.14.1
Harnais Homologués FIA / Ceinture de sécurité		X Annexe J Art. 253.6		X (5 pts mini) Annexe J Art. 253.6	X Annexe J Art. 253.6	X (6 pts mini) Annexe J Art. 253.6	X Annexe J Art. 253.6	X Annexe J Art. 253.6
Pare brise en verre feuilleté		X Annexe J Art. 253.11		RP Annexe J Art.260.002-access3	X Règl. Tech. F2000 Art.9.8-1	X Annexe J Art.261.002-access3	X Annexe J Art. 253.11	
Film anti-déflagrant		RP Annexe J Art. 253.11.1			RP Règl. Tech. F2000 Art.9.8-2	RP Annexe J Art. 253.11.1	RP Règl. Tech. GT de série Art.6.6.2.5	RP Annexe J Art. 253.11.1
Systèmes d'extinction et Extincteurs manuels		X Annexe J Art.253.7			X Règl. Tech. F2000 Art.9.18.1	X Annexe J FFSA Art. 253.7	X Règl. Tech. GT de série Art.9 + LT FIA n°6/n°16	X Règl. Tech. GT+ Rallye Art.14 + LT FIA n°6/n°16/n°52
Coupe circuit		X Annexe J Art. 253.13						
Fixations supplémentaires : 2 par capot.		FACULTATIF Ann. J Art. 253.5		X Annexe J Art. 253.5	X Règl. Tech. F2000 Art.9.14.3	X Annexe J Art. 253.5		
Anneau de remorquage AV-AR		X Annexe J Art. 253.10						
Double circuit de freinage		X Annexe J Art. 253.4			Série ou Double Circuit Règl. Tech. F2000 Art.8.3	X Annexe J Art. 253.4		
2 rétroviseurs extérieurs		X Annexe J Art. 253.9			X Règl. Tech. F2000 Art.9.14.2-1	X Annexe J Art. 253.9		
Triangle de signalisation		X Règlement standards des Rallyes Art 7.5.17.1						
Mousse d'arceau selon norme FIA 8857-2001		RP Annexe J FFSA Art. 253.8.3.5						
Réservoir carburant		Origine ou FT3 Annexe J Art.254.6.9	Origine ou FT3 Annexe J Art.255.5.9	Origine ou FT3 Annexe J Art.260.401-a0	RP Règl. Tech. F2000 Art.4.1	RP Annexe J Art. 261.401.a0	Règl. Tech. GT de série Art.6.6.3.7	Règl. Tech. FT3 + Rallye Art.6.1
Canalisation de carburant		Origine ou Aviation ¹⁾ Annexe J Art.254.6.9	X Annexe J Art.253.3	X Annexe J Art.253.3	X Règl. Tech. F2000 Art.4.2	Type Aviation Art. 261.402.a0	X Annexe J Art.253.3	Type Aviation Règl. Tech. GT+ Rallye Art.6.1
Siège homologué FIA en cours de validité		X Annexe J Art. 253.16			X Règl. Tech. F2000 Art.9.17 + LT FIA n°12/n°40	Type FIA 8862-2009 Art. 261.901.a2	Origine ou homologué FIA Règl. Tech. GT de série Art. 6.6.3.2	X Annexe J Art. 253.16 + LT FIA n°12/n°40



LEGENDE	
X	Obligatoire
REC	Recommandé pour l'année en cours
RP	Se reporter à la réglementation particulière du groupe

INFORMATIONS
Il est conseillé de se reporter aux articles associés à chaque catégorie. Vous trouverez l'ensemble des informations sur le site de la FFSA.

Récapitulatif 2024 des équipements de sécurité Rallye - Pilote	INTERNATIONAL	NATIONAL - REGIONAL (Annexe J - FFSA - 2024)						
	TOUS GROUPES	N / FN	A / FA	R1 / R2 / R3	F2000	R5	GT de série	GT Plus Rallye
Casques homologation reconnue FIA compatible RFT	ANNEXE J FIA	X Règlementation Casques 2024						
Système Retenue Frontale de Tête homologué FIA en cours de validité		X Règlementation Casques 2024						
Combinaisons FIA 8856-2000		X Règlementation combinaison et vêtements de protection 2024						
Combinaisons FIA 8856-2018		Autorisé						
Cagoule FIA 8856-2000		X						
Cagoule FIA 8856-2018		Autorisé						
Chaussures FIA 8856-2000		X						
Chaussures FIA 8856-2018		Autorisé						
Haut de sous-vêtement (t-shirt manches longues) FIA 8856-2000		X						
Haut de sous-vêtement (t-shirt manches longues) FIA 8856-2018		Autorisé						
Gants ignifugés FIA 8856-2000		X						
Gants ignifugés FIA 8856-2018		Autorisé						
Bas de sous-vêtement (caleçon long et chaussettes) FIA 8856-2000		X						
Bas de sous-vêtement (caleçon long et chaussettes) FIA 8856-2018		Autorisé						